



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 mai 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. ALLAERT - M. AUDARD - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY -
M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT -
Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. BRUYERE -
M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET -
M. DANIERE - M. DELATTE - Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES -
M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BOURNY - M. BRENOT - M. BRIOT -
Mme DARCIAUX - M. ETIEVANT - M. MILLOT (pouvoir à M. GILLOT G.) -
M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. OBRIOT (pouvoir à M. PILLIEN) -
M. PARIS - M. PERRIN - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Répertoire des rues de l'agglomération dijonnaise - Fixation du tarif.

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a édité en 2000, un répertoire des rues de l'agglomération.

Une version actualisée intégrant les 21 communes composant la communauté va être disponible courant juin.

Lors de l'édition de 2000, parallèlement au document papier, une version sur cédérom était également disponible. Par délibération en date du 29 juin 2000, le conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise avait fixé un tarif unique pour ces deux ouvrages de 12 € TTC.

Etant donné que l'édition du répertoire sous forme de cédérom, s'est avérée peu pratique d'utilisation, il n'est pas prévu de renouveler le document sous cette forme.

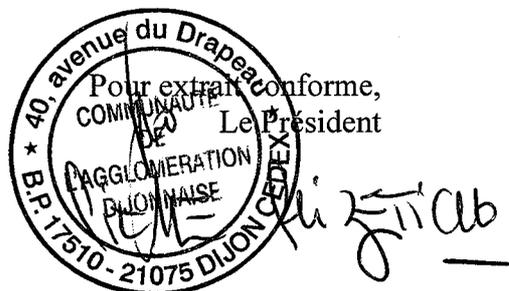
Afin de mettre à disposition la nouvelle édition du répertoire sous forme de livret auprès du public, il est nécessaire d'en fixer le tarif.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **d'adopter** le tarif de 15 € TTC pour le répertoire des rues, édition 2005 ;
- **d'autoriser** le Président à effectuer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise la vente de ce document et le Trésorier Principal Receveur de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à en encaisser le produit ;
- **d'autoriser** le Président à effectuer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, en vertu de l'article L.2122-22, à réactualiser chaque année par arrêté le prix de vente de ce document, la hausse annuelle du prix ne pouvant pas dépasser 10% du prix de l'année précédente.



Publié le **17 MAI 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MAI 2005

